

**OBJET :** MODIFICATION DES TARIFS DES ETABLISSEMENTS  
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) POUR LES INSCRIPTIONS  
HORS LFA

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 7 mai 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 14 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240514-20240514\_CCD26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024  
Publication : 21/05/2024



**Présents :** Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, René SUCHET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés :** Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

**Pouvoirs :** Jean-Yves BONNEFOY à Cindy GIARDINA, Stéphanie BOUCHARD à Gérard BAROU, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Sylvie GENE BRIER, Pierre CONTRINO à Catherine DOUBLET, Bernard COUTANSON à Serge GRANJON, Jean-Marc DUFIX à Daniel DUBOST, André GAY à Georges BONCOMPAIN, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Dominique GUILLIN à René AVRIL, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Yves MARTIN à Thierry HAREUX, Christelle MASSON à

Thierry MISSONNIER, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Gilbert LORENZI, David SARRY à Pascal ROCHE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Alféo GUIOTTO,

**Absents :** Roland BOST, Patricia CARETTE, Christophe DESTRAS, Flora GAUTIER, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Nicole PINEY, Bernard TRANCHANT

**Secrétaire de séance :** Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents :	8
Nombre de votants :	120

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », notamment en faveur de la petite enfance, Loire Forez agglomération est compétente pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de trois établissements d'accueil du jeune enfant situés à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Saint-Bonnet-le-Château et Marcilly-le-Châtel,

Vu la circulaire CNAF 2019-005 du 05/06/2019 relative à la prestation de service unique (PSU),  
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la CNAF,

Tous les habitants de Loire Forez agglomération bénéficient d'une priorité d'accueil sur les trois établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) communautaires conformément à la grille indicative des critères d'admission en crèche.

Les familles des communes extérieures à Loire Forez agglomération ne sont prioritaires, exception faite de trois communes (Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas et Saint-Maurice-en-Gourgois). Ces trois communes ont signé une convention de gestion de service avec Loire Forez agglomération reconduite tacitement pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ces conventions permettent l'accès prioritaire de leurs administrés avec la même tarification pour les familles mais, avec en contrepartie, une participation financière de ces communes aux frais de fonctionnement au prorata du nombre d'heures facturées aux familles. La tarification des familles est fixée selon le barème national élaboré par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

BAREME CNAF APPLICABLE DU 01/01 au 31/12/2024  
POUR L'ACCUEIL COLLECTIF ET MICRO-CRECHES

Famille de :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	A partir de 8 enfants
Taux à l'heure	Revenu mensuel x 0.0619%	Revenu mensuel x 0.0516%	Revenu mensuel x 0.0413%	Revenu mensuel x 0.0310%	Revenu mensuel x 0.0206%
Ressources mensuelles plancher 765.77€	0.47€	0.40€	0.32€	0.24€	0.16€

Ressources mensuelles plafond 6000€	3.71€	3.10€	2.48€	1.86€	1.24€
-------------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

Afin d'améliorer l'accessibilité des familles habitant des communes limitrophes, d'augmenter le taux de remplissage des EAJE tout en garantissant une équité de traitement notamment pour les communes extérieures participant aux frais de fonctionnement de ces services, il est proposé de mettre en place une majoration de 15% sur les frais de garde pour les familles hors territoire LFa.

Cette majoration est conforme aux principes généraux de la prestation de service unique-PSU versée par la CAF de la Loire auprès de Loire Forez agglomération (universalité, accessibilité à tous, mixité sociale).

La mise en place de cette majoration est à notifier dans le règlement de fonctionnement des trois EAJE afin que toutes les familles en aient connaissance.

Il est proposé au conseil communautaire d' :

- approuver la majoration de la tarification pour les familles extérieures au territoire
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la majoration de la tarification pour les familles extérieures au territoire
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 mai 2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,